

MAIRIE D'EYRAGUES (13630)

L'an deux mil quinze, le treize octobre, le Conseil Municipal d'Eyragues, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures, Salle du Conseil à la Mairie d'Eyragues, sous la Présidence de Max GILLES, Maire

Date de la convocation :
06 octobre 2015

Conseillers en exercice : 27
Présents : 22
Procurations : 4
Votes : 26

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 13 OCTOBRE 2015

Étaient présents les conseillers municipaux :

GILLES Max, TROUSSEL Marc, POURTIER Yvette, MISTRAL Christiane, GAVANON Michel, BASNEL Françoise, PANCIN Pierre, ROSELLO Louis, RICARD André, MARTINI Geneviève, GOLFETTO Rémi, PACCHIONI Maryse, POUJOL Odile, MIGNOT Brigitte, LAUGE Sylviane, DELABRE Eric, AMAT Bruno, MISTRAL Christelle, MARCEL David, BOUCHET Aurélien, ROSSI Yannick, AUBERY Jérémy.

Absents excusés et représentés :

DELAIR Patrick, a donné procuration à ROSELLO Louis, JULLIAN Madeleine a donné procuration à MISTRAL Christiane, DELILLE Nicole a donné procuration à POUJOL Odile, CHABAUD Sandra a donné procuration à AUBERY Jérémy.

Absents excusés :

NIETO Corinne.

Monsieur le Maire accueille les Conseillers Municipaux et ouvre la séance à 19h00.

Yvette POURTIER est nommée secrétaire de séance.

Approbation des comptes-rendus des séances du 7 juillet et du 8 septembre.

Monsieur Le Maire donne lecture des comptes-rendus des Conseils Municipaux du 7 juillet et du 8 septembre 2015.

Ceux-ci sont adoptés à l'unanimité.

Présentation par Mme la Directrice de la Maison Familiale Rurale d'Eyragues du projet de « pépinière agricole ».

1. Affaires Administratives

1.1. Présentation du rapport d'activités 2014 de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence (D)

Rapporteur : Max GILLES

En application de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence a transmis à la Commune le rapport d'activité de son établissement ainsi que le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets au titre 2014.

Conformément aux dispositions du CGCT, ce rapport est présenté en séance par M. le Maire et les délégués de la Commune sont entendus par le Conseil Municipal.

Le rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets sera présenté lors de la prochaine séance.

Le Conseil Municipal donne acte à M. le Maire de la présentation du rapport annuel de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence.

1.2. Modification de la délibération relative à la mise en œuvre de la procédure de Déclaration d'Utilité Publique – Modification du périmètre (D)

Rapporteur : Max GILLES

Par délibération n°082/2014 du 16 septembre 2014, il a été décidé d'engager une procédure de déclaration d'utilité publique emportant mise en compatibilité du document d'urbanisme dans le cadre de l'aménagement du secteur dit « Les Craux ». Dans le cadre des études pré-opérationnelles menées avec les services du Conseil Départemental, et à l'occasion de la constitution de l'état parcellaire, il y a lieu de procéder à certaines corrections sur la liste des parcelles concernées par cette opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette modification.

1.3. Modification des critères d'attribution des subventions pour les ravalements de façades (D)

Rapporteur : Marc TROUSSEL

Il est rappelé au Conseil que la Commune apporte un concours financier aux propriétaires réalisant des travaux de rénovation de façades dans le centre ancien de la Commune. Les secteurs éligibles à cette subvention sont parfois délimités par des voies ce qui entraîne une différence de traitement entre les constructions selon le côté de la voie où elles se situent.

Afin de remédier à cette situation, il est proposé de retenir la formulation suivante : « Sont éligibles à la subvention communale pour rénovation de façades, les constructions bâties sur les parcelles situées à l'intérieur des zones délimitées sur le plan ci-joint, et lorsque la limite de zone est constituée par une voie, les constructions visibles bâties sur les parcelles attenantes à cette voie ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette disposition.

2. Affaires Financières

2.1. Versement d'une subvention au Centre Communal d'Actions Sociales (D)

Rapporteur : Marc TROUSSEL

Il est rappelé au Conseil que pour assurer le fonctionnement du Centre Communal d'Actions Sociales, il est prévu au budget une subvention d'un montant de 13.000,00 €. Il est proposé au Conseil d'autoriser le versement de cette subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le versement de cette subvention.

2.2. Versement d'une subvention au Comité des Fêtes (D)

Rapporteur : Marc TROUSSEL

Dans le cadre de l'organisation des festivités de la Saint Symphorien, et suite à la perception des droits de place des forains par la Commune, il y a lieu d'attribuer une

subvention au Comité des Fêtes, structure organisatrice de cette manifestation, d'un montant de 1 950,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le versement de cette subvention.

2.3. Versement d'une subvention au Tennis Club Eyraguais (D)

Rapporteur : Marc TROUSSEL

Monsieur le Maire expose qu'au cours de l'Assemblée Générale du Tennis Club Eyraguais, il a été fait état d'un déficit pour l'année écoulée d'un montant de 3 558 € dû d'une part à la chute du nombre d'adhérents causée par la réforme des rythmes scolaires et, d'autre part à la hausse de la contribution à la Fédération française de tennis.

Afin de soutenir cette association, il est proposé au Conseil d'apporter une aide exceptionnelle d'un montant de 1 500,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le versement de cette subvention.

2.4. Remboursement de frais engagés par Mme POURTIER pour le compte de la Commune (D)

Rapporteur : Marc TROUSSEL

Il est exposé au Conseil qu'à l'occasion du départ en retraite de M. Serge BRUN, Madame POURTIER a dû avancer le montant du cadeau offert par la municipalité acquit auprès du magasin Décathlon pour un montant de 150,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la prise en charge des frais engagés par Mme POURTIER et le remboursement à son profit.

2.5. Fixation des tarifs du dépositaire du cimetière (D)

Rapporteur : Marc TROUSSEL

Il est exposé au Conseil que les tarifs du dépositaire n'ont fait l'objet d'aucune réévaluation depuis 1991.

Il est proposé de fixer ce tarif, à compter de la transmission de la présente délibération au contrôle de légalité, de la façon suivante :

- 1^{er} mois gratuit
- Tarif mensuel à compter du 2^{ème} mois : 50,00 €
- Durée maximum de dépôt au dépositaire : 6 mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ces nouveaux tarifs.

3. Biens – Patrimoine – Travaux

3.1. Avancement de travaux/projets (I)

3.1.1. Espace Michel

Monsieur Yannick ROSSI fait le point sur les travaux et Monsieur le Maire fait part du projet de clôture du site et d'installation d'un portail sur l'accès au site par l'avenue Romain Rolland.

3.1.2. Vidéo-protection

Madame Yvette POURTIER indique au Conseil que l'arrêté préfectoral autorisant le déploiement de nouvelles caméras ayant été reçu, les travaux d'installation des équipements de la seconde tranche vont bientôt débiter.

3.1.3. Chemin de la Sablière

Monsieur le Maire indique que les travaux du Chemin de la Sablière sont quasiment achevés et qu'ils se sont déroulés dans de très bonnes conditions. Il informe que quatre ralentisseurs seront implantés.

Monsieur Marc TROUSSEL fait part d'interrogations sur l'aménagement de la partie haute du Chemin de la Sablière.

Monsieur le Maire répond que cet endroit sera aménagé afin de réserver la partie droite en montant à la circulation et la partie gauche au stationnement.

4. Divers

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des prochaines consultations devant être lancées :

- 1. L'édification d'une halle Place Saint Paul, des maquettes représentant une coupe de ce que pourrait être cette réalisation sont présentées.*
- 2. Clôture du terrain Espace Michel (Grillage et Portail).*

Madame Yvette POURTIER, fait part au Conseil que la décision relative au devenir du centre de la CPAM de Tarascon n'interviendra pas avant le 2nd semestre 2016.

Elle fait également part de la rencontre avec M. le Curé, Madeleine GROSFILS, Geneviève BOUCHET et Eric DELABRE pour envisager une réhabilitation des statues de vierges présentes dans le village.

Monsieur Jérémy AUBERY Fait part des remerciements des Sapeurs-Pompiers pour l'organisation du 60^{ème} Congrès qui s'est tenu samedi dernier. Il note avec satisfaction que le public s'est déplacé sur les stands tout au long de la journée.

Par ailleurs, il fait part au Conseil de la naissance de son fils Maxime, le 1^{er} octobre dernier.

L'ensemble du Conseil lui adresse ses félicitations.

Monsieur le Maire fait part du projet d'aménagement du terrain récemment acquis auprès de la famille BOUCHET en terrain de camping et demande à MM. GOLFETTO et AUBERY de se renseigner et d'apporter des éléments pour ce projet.

Monsieur Pierre PANCIN fait part au Conseil de la manifestation prévue le 24/10 en Arles pour la défense des traditions provençales et précise que le rendez-vous est fixé à 14h00 sur le parking de la gare.

Monsieur André RICARD fait part au Conseil du bon fonctionnement des bassins de rétention à l'occasion des récentes intempéries.

Monsieur Michel GAVANON informe le Conseil sur l'organisation des conseils d'école jeudi et vendredi. Il informe que les vacances de Toussaint verront la poursuite des travaux de menuiseries aux écoles.

En ce qui concerne la communication, il informe le Conseil sur la fréquentation du blog et du site qui ont respectivement reçu 92 696 et 40 000 visites depuis le début de l'année.

Monsieur Rémi GOLFETTO fait part de la formation organisée par l'Agence Technique Départementale sur le PLU qu'il a suivi.

Monsieur Marc TROUSSEL informe le Conseil que dans le cadre de l'audit devant être réalisé par le SMED sur l'éclairage public, le prestataire a été retenu pour un montant à la charge des communes de 1,60 € par point lumineux.

Monsieur Yannick ROSSI fait part d'un souci de stationnement au lotissement la Fauvette.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30.

La Secrétaire de Séance

Yvette POURTIER

Le Maire

Max GILLES